

AFM - Audition publique
Mercredi 28 mars 2007

M. Mercier : Bonjour. Je prendrai comme base de travail le manuel d'accompagnement du guide d'évaluation multidimensionnelle et le référentiel.

Dans le manuel d'accompagnement, il est noté que l'évaluation aborde différentes dimensions de la situation de la personne handicapée, elle approche ses facteurs personnels, son environnement et ses interactions. Elle doit prendre connaissance et de mettre en cohérence et/ou de donner du sens aux démarches déjà effectuées par la personne.

Dans le référentiel pour l'accès à la compensation, il est prévu la possibilité de périodes d'essai, essais comparatifs, de mise en situation, prévus dans le plan de compensation.

Lorsqu'elles sont jugées nécessaires par l'équipe pluridisciplinaire.

Si elle est le cas, la prise en compte de l'aide technique est subordonnée à une évaluation favorable de cette période d'essai constatée par cette équipe par tout moyen qu'elle aura précisé.

Nous avons donc dans le manuel cette notion d'environnement qui apparaît. Il est demandé aux équipes pluridisciplinaires de prendre en compte cette notion et de la matérialiser dans le plan de compensation proposé à la personne.

Quant à mettre en cohérence et/ou donner du sens aux démarches déjà effectuées par la personne, cela me laisse assez dubitatif.

Si je prends la définition du Petit Robert pour cohérence, on me dit idées qui s'accordent entre elles.

Il est à penser que le législateur et les personnes qui ont rédigé ces documents ont très certainement une certaine estime des équipes pluridisciplinaires pour leur prêter la possibilité de donner un sens à la vie.

Bien entendu, ceci n'est que malice. Il s'agit de prendre en compte les recherches, l'implication, la volonté des personnes pour essayer de résoudre leurs difficultés, puis de les accompagner dans le processus de choix en étant le plus possible à l'écoute de celles-ci et de l'entourage personnel.

Concernant les contraintes environnementales, d'abord celles liées à la personne, puis au cadre de vie, à l'architecture et à l'évaluateur.

La personne ou son entourage n'auront pas la même manière d'appréhender l'aide technique, par exemple certaines personnes ayant une culture asiatique, par expérience, ont tendance à minimiser les problèmes auxquels ils sont confrontés et comptent plus sur l'aide humaine que technique.

Il ne faut pas heurter alors cette sensibilité.

Cela peut se retrouver pour des personnes d'origine occidentale quand l'aide technique sera visible publiquement.

Le deuxième aspect lié à la personne, c'est l'appropriation de l'aide technique par la personne et son entourage.

Il peut y avoir une résistance aux propositions de mise en place d'une aide technique, bien compréhensible, car c'est mettre en avant les incapacités de la personne.

Il faut alors faire preuve de patience, de persuasion, de mettre en avant le gain éventuel dont peut bénéficier la personne ou son entourage par l'utilisation de l'aide technique.

L'aspect lié à l'âge : les besoins peuvent être identiques pour une personne âgée de 6 ou 40 ans, mais l'aide technique ne sera pas la même.

Par rapport à la nature de l'aide technique, je parlais de la matière, la forme, l'esthétique, le poids, la qualité du vendeur et du service après-vente, on peut ajouter les difficultés d'utilisation.

Enfin, l'accès à l'information. Certaines personnes ont cherché par leurs propres moyens, revues, CICAT, Internet, conseils donnés par les associations de personnes handicapées, c'est une très bonne base de départ pour l'évaluateur.

Mais certaines personnes, soit ne souhaitent pas se former avant la visite de l'évaluateur, ou n'ont pas la possibilité matérielle ou physique de le faire.

Les contraintes liées au cadre de vie : si elle vit en milieu urbain ou rural, ou en établissement, les problématiques ne seront pas les mêmes.

En ville, cela sera la plupart du temps plus facile et les solutions plus variées. Mais l'accès de la voirie sera peut-être plus difficile pour diverses raisons, par exemple les trottoirs non adaptés, l'encombrement par les voitures.

En milieu rural, il y a aussi des maisons isolées, des commerces éloignés et des contraintes météorologiques suivant les régions.

De plus, s'il y a besoin d'aides humaines, l'aide est souvent limitée à une association ou quelques personnes.

Pour les aides, le choix du revendeur peut être limité ou le service après-vente très éloigné.

En institution, la variabilité des difficultés peut varier d'un établissement à l'autre.

Pour l'utilisation des aides techniques, il peut y avoir un manque de formation du personnel.

Les contraintes liées à l'architecture : j'ai évoqué plus haut les contraintes d'accessibilité dans le domaine public, je vais parler du logement : on peut trouver des escaliers pour accéder au lieu de vie, ou des cheminements difficilement accessibles.

La porte d'entrée de la maison ou de l'immeuble peut être un obstacle, ou par exemple les interphones pour les personnes malentendantes.

Je vais conclure : Je ne prétendrai pas que l'équipe pluridisciplinaire puisse intégrer toutes les contraintes environnementales dans le choix des aides techniques, mais je pense cependant que ce que j'ai évoqué avant peut servir de base de travail.

Il me semble qu'il y a aussi tout le ressenti, l'écoute et les aspirations des personnes qui sont pas ou peu transposables dans des bilans

Il faut que la personne puisse faire des essais des aides techniques, ce qui suppose un prêt dans un laps de temps suffisant pour que les personnes concernées puissent se les approprier.

Les obstacles sont de plusieurs ordres : pas d'aide technique dans les équipes, soit pour le matériel sophistiqué c'est plus difficile d'en avoir à sa disposition.

On pourrait penser à des centres de ressources de matériels avec une couverture géographique régionale ou départementale.

L'une des contradictions est la notion de temps pour l'évaluateur.

Il est quelquefois utile de laisser le temps au temps.

Merci.